

ESTAIMPHILA 2022

Exposition compétitive régionale Hainaut-Namur REGLEMENT PARTICULIER

Article 1.

La Fédération Royale des Cercles Philatéliques de Belgique , à l'initiative du Conseil philatélique Hennuyer et avec l'accord du Conseil Philatélique Provincial de Namur, a accordé à l'Association Philatélique d'Estaimpuis l'organisation de l'exposition compétitive régionale Hainaut-Namur.

*Cette exposition se déroulera le **samedi 19/03/2022 de 9 à 17 heures** au **Complexe Sportif, Rue Moulin Masure 9, 7730 ESTAIMPUIS.***

Article 2.

Le Conseil Philatélique Hennuyer a désigné comme coordinateur Monsieur Philippe Deloge, Rue de la Place 24, 1495 Marbais. 071.87.94.00. delogephil@gmail.com.

Toute correspondance relative à l'exposition doit être adressée au Comité organisateur : Bernard Péters, Rue des Combattants 82, 7730 Néchin. 069.35.10.53. bernardpeters@scarlet.be

Article 3.

L'exposition sera régie par le règlement général pour les expositions de la F.R.C.P.B., le règlement pour les expositions compétitives régionales ainsi que par les dispositions complémentaires du présent règlement particulier.

Article 4.

Sont admises à participer les collections appartenant à un membre affilié à un cercle fédéré .

Les participations qui dans les cinq dernières années ont obtenu de l'or à une exposition régionale ou du vermeil ou plus à une exposition nationale , ne peuvent être admises à une exposition régionale.

Article 5.

La classe compétitive de l'exposition est destinée aux participations dans les disciplines suivantes :

- philatélie traditionnelle (trois périodes : avant 1875 – de 1875 à 1945 – après 1945)*
- philatélie fiscale*
- histoire postale (trois périodes : avant 1875 – de 1875 à 1945 – après 1945)*
- entiers postaux*
- aérophilatélie*
- astrophilatélie*
- philatélie thématique*
- maximaphilie*
- philatélie de la jeunesse*
- classe un cadre*
- philatélie ouverte*
- cartes postales illustrées*

Article 6.

*1. Les formulaires d'inscription , visés par le Président du cercle fédéré , sont adressés au Comité organisateur pour le **15/01/2022 au plus tard** . La demande de participation doit comporter :*

- une copie du plan de la participation,*
- les récompenses préalablement décernées,*
- le nombre de faces désirées,*
- la classe dans laquelle la participation doit figurer,*
- un bref descriptif du contenu de la collection (maximum 3 lignes),*
- une copie du passeport ou de la carte d'identité de la collection.*

Le nombre d'inscriptions par participant est illimité , toutefois chaque collection fera l'objet d'une inscription distincte .

2. Le Comité organisateur fixe souverainement le nombre de faces accordées à chaque participant , l'attribution définitive du nombre de celles-ci sera communiquée aux participants pour le **15/02/2022 au plus tard**.

3. Le Comité organisateur peut mettre sur pied un salon d'honneur et une exposition de propagande.

Article 7.

1. La participation doit être montée sur des feuilles séparées , les collections en album comme complément aux faces exposées ne sont pas acceptées.

Le format des feuilles suivant est accepté , pour autant que le minimum par cadre soit équivalent à 16 feuilles A4 : 21 cm x 29,7 cm ou 23 cm x 29 cm (A4), 42 cm x 29,7 cm ou 46 cm x 29 cm (A3), 31 cm x 29 cm.

Les participations de moins de 3 cadres pour les adultes ne sont pas admises, à l'exception de la classe "un cadre". La classe "un cadre" devra comporter un minimum de feuilles équivalent à 16 feuilles A4 .

L'identité du participant ainsi que la numérotation des feuilles doivent se trouver au verso de chaque feuille .

Chaque feuille doit se trouver dans une housse transparente et solide .

Pendant la durée de l'exposition , aucune collection ne peut être modifiée ni retirée.

2. Pour être examinée , une participation doit contenir , sauf pour les collections "un cadre" :

- 3 à 8 faces pour les adultes

- 1 à 3 faces pour la jeunesse (classe A – 10 à 15 ans)

- 2 à 4 faces pour la jeunesse (classe B – 16 à 18 ans)

- 3 à 5 faces pour la jeunesse (classe C – 19 à 21 ans)

Article 8.

Le droit de participation est fixé à 5,00 euros par face de cadre attribuée. Le montant total doit être versé au plus tard le 10/03/2022 sur le compte BE07 0001 2955 0166 de Bernard Péters, Rue des Combattants 82, 7730 Néchin. La participation des jeunes est gratuite.

Article 9.

Chaque participant ou son mandataire peut monter lui-même sa collection le **vendredi 18/03/2022 de 16 à 19 heures** et démonter celle-ci le **samedi 19/03/2022** après la fermeture de l'exposition et l'accord du Comité organisateur.

Pour les participants qui ne montent pas leurs collections , celles-ci doivent être expédiées par envoi recommandé ou remises contre récépissé au Comité organisateur pour le **15/03/2022 au plus tard** .

Le participant ou son mandataire se présentera au préalable auprès du préposé au montage et au démontage des collections . Les collections non enlevées seront renvoyées à leur propriétaire à leurs risques et frais.

L'exposant peut demander l'entretien avec le(s) juré(s) en s'inscrivant via le formulaire d'inscription. Il aura lieu le **samedi 19/03/2022 à partir de 14h30**.

Article 10.

L'ensemble de l'exposition est couvert par l'assurance contractée par la F.R.C.P.B. conformément à l'article 14 du Règlement Général pour les expositions

Article 11.

Le comité organisateur se réserve le droit d'apporter en cas de nécessité et après en avoir délibéré avec le Conseil Philatélique du Hainaut de la F.R.C.P.B. des modifications au présent règlement et de prendre les dispositions nécessaires pour tous les cas non prévus. Ses décisions seront définitives et sans appel.

